

Adresse de la société populaire de Clermont-Ferrand, remis sur le bureau par Couthon, félicitant la Convention sur le décret relatif aux célébrations pour l'anniversaire de la mort du tyran, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Clermont-Ferrand, remis sur le bureau par Couthon, félicitant la Convention sur le décret relatif aux célébrations pour l'anniversaire de la mort du tyran, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 567-568;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35204_t1_0567_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023



La société populaire d'Aulas, département du Gard, annonce le brûlement des titres féodaux. la réunion des catholiques et des protestans dans le temple de l'Egalité, et fait part du trait suivant:

25

Le citoyen Dunal avoit un fils aux frontières: ce fils, victime de son intrépidité, tombe aux pieds de ses camarades, en les animant à marcher la baïonnette en avant sur une redoute espagnole. La nouvelle de sa mort arrive, ses parens éplorés se décident à l'aller annoncer au père. En les voyant la douleur peinte sur le visage, il leur dit: « Vous venez m'annoncer la mort de mon fils: eh bien! pourquoi pleurez-vous? mon fils est mort pour la patrie; vive la République!» Quelques jours après, la prise de Toulon est annoncée, la joie transporte toute la société; on observe néanmoins de respecter la douleur des citoyens dont les enfans ont péri sous ses murs. Ce même Dunal se présente: « Et moi aussi, dit-il, j'ai perdu mon fils au champ de l'honneur; mais la République triomphe: allons chanter autour de l'arbre de la liberté. » (Applaudissements).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

26

Les administrateurs du district des Sables annoncent à la Convention l'envoi de 63 marcs 6 onces d'argenterie, trouvés chez des ci-devant chefs de l'armée catholique.

Insertion au bulletin (2).

[Les Sables, 27 niv. II. A la Conv.] (3)

« Montagnards!

Persée (BY:)(\$)(=) Creative

Peu de paroles, point de phrases, mais des actes révolutionnaires. Voilà notre devise!

Nous vous adressons 63 marcs 6 onces d'argenterie déterrés dans les caves, jardins, châteaux-forts de MM. les marquis, princes, ducs, barons composant ci-devant la trop fameuse armée catholique. Cette argenterie consiste en couverts, chandeliers, cafetières, cuillères à ragout et le bordereau en est ci-joint.

Nous espérons sous peu vous faire un second envoi de pierreries et bijoux, que nous allons bientôt saisir dans quelques nouveaux repaires. Nous n'y comprenons pas, Représentants, les envois considérables d'argenterie que nous avons faits et faisons tous les jours, aux hôtels des monnaies provenant des niches des insolents petits bons dieux, amis du sang et des fureurs.

(1) P.V., XXXI, 182. B^{in} , 23 pluv. (1° suppl¹); J. Mont., n° 91; J. Fr., n° 506; M.U., XXXVI, 379; J. Sablier, n° 1133; C. Eg., n° 543; Ann. patr., n° 407. (2) P.V., XXXI, 183. B^{in} , 23 pluv.; M.U., XXXVI, 379; J. Paris, n° 408; J. Fr., n° 506; J. Sablier, n° 1123 1133.

(3) C 291, pl. 924, p. 26. La pièce 27 est constituée par le bordereau des objets. Texte de l'adresse reproduit dans *Audit. nat.*, nº 507, jusqu'à « creuset républicain ».

Mais à propos de ces bons dieux, il faut vous dire que le peuple dans ce district leur a fait d'éternels adieux; plus de prêtres, de saints et de saintes, plus de cloches d'églises, d'ornements et de ces sacrés gobelets qui ont induit en erreur tant d'imbéciles. Toutes ces belles choses ont bien voulu passer au creuset républicain; lorsque tous nos envois seront finis, nous nous hâterons de vous en adresser le bordereau géné-

Qu'il nous soit permis de nous plaindre, Représentants, du silence absolu dans lequel on a laissé deux adresses sans culottines (sic) que nous avons faits (sic) depuis 3 mois que le Représentant Fayau nous a confié le timon des affaires administratives. N'avons-nous pas le droit comme tous les Républicains d'offrir notre tribut de reconnaissance à l'auguste Montagne qui a sauvé la France? Nous l'invitions et nous l'invitons encore au nom de nos frères de rester inébranlable au poste de (sic) l'honneur qu'elle sait si bien occuper! Périssent tous ses lâches détracteurs! Vive à jamais cette Sainte Montagne! Vive la République!».

Rives (agent nat.), Bermond (pr. le présid.), Aymon (secrét.).

27

La société populaire de Clermont-Ferrand félicite la Convention nationale d'avoir décrété que l'anniversaire de la mort du tyran sera célébré tous les ans pour entretenir l'horreur de la royauté dans toutes les âmes républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

COUTHON, remet sur le bureau l'adresse sui-

[Clermont-Ferrand, 7 pluv. II] (2)

« Législateurs,

Le supplice légal du tyran est une époque bien solennelle de notre révolution. Alors expira l'odieux despotisme, alors au règne ténébreux de la servitude succédèrent les glorieux prodiges de la liberté, cette fille auguste de la nature et de la raison.

Vous avez décrété que ce mémorable évènement sera célébré chaque année pour entretenir dans toutes les âmes l'horreur de la royauté et donner aux peuples souverains le signal du jugement de tous les rois. Cette disposition est bien digne de cette courageuse Montagne qui a conduit si habilement le vaisseau national au milieu des écueils, des foudres et des tempêtes. En applaudissant avec enthousiasme à cette institution, nous l'avons répété ce serment si profondément gravé dans nos cœurs, ce serment la terreur de nos ennemis, ce serment enfin dont les voûtes du sanctuaire des lois et du temple de la liberté de Paris, viennent de retentir:

⁽¹⁾ P.V., XXXI, 183. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2° suppl^t). Batave, n° 363; Mon., XIX, 450; J. Lois, n° 502; C. Eg., n° 543; M.U., XXXVI, 379; J. Perlet, n° 508; J. Fr., n° 506.
(2) C 292, pl. 940, p. 26.

Vivre libre ou mourir et cette pensée si terrible aux tyrans, si consolante pour les vrais sansculottes: Mort aux tyrans, paix aux chaumières. Que vos mains intrépides continuent à diriger le timon de la Révolution. Que nos armées soient constamment animées par l'excellent esprit qui les précipite maintenant de victoires en victoires. Que tous les vrais sans-culottes serrés puissamment, présentent une masse inébranlable aux scélérats qui tentèrent si longtemps de les diviser, et la république est invincible, nos succès assurés, le trône des despotes réduit en cendres, et la sainte égalité assise sur l'univers délivré de ses chaînes.

> LEYMERIE, FROSSARD (secrét.), Franconin (secrét.), Bouasse (présid.).

28

COUTHON (1). Le citoyen Petit fils, qui étoit secrétaire-greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, fait don à la patrie du montant de cet office, dont les titres sont déposés sur le bureau.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi des titres au comité de liquidation (2).

29

La société populaire de Lezoux annonce qu'elle offre à la patrie un cavalier monté et equipé, et dépose sur le bureau la somme de 504 l. en numéraire.

Elle écrit aussi qu'elle vient de célébrer la fête des victoires avec l'alégresse et la simplicité qui conviennent à des républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

COUTHON remet l'adresse suivante:

[Lezoux, s.d.] (4)

« Législateurs,

Les mandataires infidèles, traîtres et conspirateurs ont été frappés du glaive de la loi; les brigands royalistes et fanatiques de la Vendée sont exterminés; l'hydre du fédéralisme est écrasé, la superstition a disparu, les rebelles de Lyon éprouvent la vengeance nationale, l'infâme Toulon n'est plus; le féroce Anglais, l'automate Prussien ne souillent plus le sol de la liberté. Le gouvernement révolutionnaire égide des patriotes et terreur de tous les ennemis de la Liberté est en activité. Voilà votre ouvrage, vous avez droit à notre reconnaissance, oui, Législateurs, vous avez bien mérité de la Patrie. Restez à votre poste, le salut de la patrie l'exige, le peuple le veut et doit le vouloir, vous ne le

(1) D'après Débats et Mon.
(2) P.V., XXXI, 184. Bin, 24 pluv. (1er suppli); Débats, n° 510, p. 325; Mon., XIX, 450; J. Lois, n° 502; J. Fr., n° 506.
(3) P.V., XXXI, 184 et 373. Bin, 24 pluv. (2e suppli) et 26 pluv.; Débats, n° 510, p. 325; Mon., XIX, 450; J. Fr., n° 506; M.U., XXXVI, 442; J. Lois, n° 502.
(4) C 291, pl. 924, p. 25.

quitterez que lorsque la liberté et l'égalité seront assises sur des fondements inébranlables.

Que la France libre soit un volcan dont les irruptions ébranlent et fassent écrouler les trônes de tous les despotes de l'univers.

Nous venons de célébrer avec une simplicité républicaine nos succès et nos victoires. Que n'avez-vous été témoins de notre joie et de notre allégresse!

Voulant concourir au triomphe de la Liberté, nous faisons don à la Patrie d'un cavalier monté et équipé.

Nous déposons sur son autel la somme de 504 l. en numéraire.

Montagne, continue tes sublimes travaux. Vive la République française, une, indivisible et démocratique».

GAUVIERT, AIMARD, DUPUY, CONSTANTIAS fils, GIRONS, BOUDAL, DELAPCHIEU, FERRIER, BLANC, Boudal aîné, Vieillard aîné, Beque, Ricard, Meunier, Bompard, Dardouillet (secrét.), [et 25 autres signatures].

30

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 18 pluviose; la rédaction en est adoptée.

Un autre secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 20 pluviôse; la rédaction en est pareillement adoptée (1).

31

On fait lecture d'une lettre par laquelle un colon de Saint-Domingue demande qu'il soit pourvu au paiement des traites acceptées sur la trésorerie nationale.

Un membre fait la motion que cette lettre soit renvoyée aux comités réunis de marine et de commerce, et ces comités tenus de faire demain le rapport général dont ils sont chargés sur cet objet (2).

Décrété (3).

32

Le citoyen Delecloy, représentant du peuple, demande pour affaires pressantes un congé de quinze jours.

Ce congé est accordé (4).

[Paris, 23 pluv. Au présid. de la Conv.] (5)

« Citoyen président,

Deux affaires desquelles dépend le sort de mon enfant m'appellent pour les arranger au sein de

(3) Rien au registre. (4) P.V., XXXI, 184.

(5) C 291, pl. 929, p. 14.

⁽¹⁾ P.V., XXXI, 184. (2) P.V., XXXI, 184. Mention dans Mess. soir, n° 543; J. Perlet, n° 508; F.S.P., n° 224; J. Mont., n° 91; C. Eg., n° 543.